



Département non stipuler sur mon contrat de travail

Par **mcass**, le **02/10/2012** à **23:00**

Bonjour,

Je suis attachée commerciale, en septembre 2010, on m'a proposé 3 départements supplémentaires suite au départ d'une collègue. Sur mon contrat de travail, ils n'ont cité que deux départements sur les trois. J'ai travaillé sur ce département, t manquant depuis 2010. Hors aujourd'hui, mon chef des ventes se permet de prendre des commandes auprès des clients sur le département qui n'est pas stipulé sur mon contrat et me dit que ce ne sont pas mes clients, car pas de contrat.

Les seules preuves que j'ai sont des mails échangé avec mon chef des ventes, précisant bien que je travaille sur ce département.

Afin de ne pas perdre ce département, comment agir face à lui? Sachant qu'il porte un intérêt à ce département car il y a beaucoup de clients importants.

Je vous remercie par avance.

Cordialement, Mme S

Par **pat76**, le **03/10/2012** à **18:23**

Bonjour

Vous avez pris contact avec la Direction Générale pour expliquer la situation?

Vous auriez dû demander un avenant à votre contrat pour faire préciser ce département manquant.

Par **mcass**, le **03/10/2012** à **21:35**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu.

J'ai demandé un avenant, qui m'a été refusé à plusieurs reprise.
Celui qui prend les décisions est celui qui porte un intérêt au département.
Il a très bien calculé son coup. D'ailleurs il le fait également avec mes collègues.

Quel recours puis-je avoir?

La direction générale?

Je suis actuellement entrain de régler cette situation avec le directeur commercial et le directeur des ventes.

Par **pat76**, le **04/10/2012** à **13:18**

Bonjour

Si le litige ne se règle pas au niveau des deux directeurs, vous saisissez la Direction Générale.

Je présume que dans la société, il y a un PDG, un Directeur Général Délégué?

Par **mcass**, le **04/10/2012** à **20:55**

Bonjour,

J'ai enfin trouvé le contrat en question, qui stipule bien que ce département fait partie de mon secteur. L avenant que j'avait sous la main était le mauvais.

Pensez vous que j'ai le droit de réclamer les commissions sur les ventes qui ont été faites sur le département depuis 2010?

Merci

Par **pat76**, le **05/10/2012** à **14:31**

Bonjour

Si le département est stipulé dans l'avenant à votre contrat, vous êtes en droit de réclamer les commissions sur les ventes qui ont été faites dans le département en question.

Vous faites votre demande par lettre recommandée avec avis de réception en mettant en demeure votre employeur de se conformer à la clause de votre contrat de travail.

Vous précisez que faute d'obtenir satisfaction vous laisserez le soin au Conseil des Prud'hommes de trancher le litige.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **mcass**, le **01/11/2012** à **23:06**

Bonjour,
Merci de votre réponse.

Maintenant on me dit que les clients en questions ne sont pas précisés sur mon contrat. Sur mon contrat il est écrit que je dois visiter les hypers et Super, hors nous travaillons aussi avec des magasins de bricolages, des discounters et des détaillants. Le Pb concerne les détaillants, (évidemment ça chiffre plus). Compte tenu du fait que ce ne soit pas précisé sur mon contrat mais que j'ai eu à les visiter durant deux ans, que puis-je faire? Ils veulent m'enlever deux années de travail. En ont-ils le droit?
Merci.

Par **pat76**, le **02/11/2012** à **14:43**

Bonjour

Vous avez des documents qui prouvent que vous avez eu des liens commerciaux avec les détaillants pendant deux ans?

Par **mcass**, le **05/11/2012** à **20:11**

Bonjour,

Oui j'ai des mails échangés avec mon supérieur à leur sujet. (rdv pris, commandes, soldes). J'ai aussi des factures, des commandes que j'ai prises moi-même et j'ai toujours été commissionné.
Merci.

Par **pat76**, le **06/11/2012** à **16:00**

Bonjour mcass

Ce sont des éléments de preuve qui vous serviront devant le Conseil des Prud'hommes si vous ne pouvez obtenir un règlement à l'amiable du litige en votre faveur.

Par **mcass**, le **06/11/2012** à **22:35**

Merci Pat76,
je vais retirer un dossier au prud'hommes demain justement.
Je vous en tiendrai informé des suites.
Merci.